

Depuis la décennie 1980, un constat s'impose : les races et variétés domestiques, à l'image de la faune et de la flore sauvage, disparaissent de nos territoires et plusieurs sont déjà éteintes. Le Conservatoire des Races d'Aquitaine a été l'un des tout premiers en France à mettre en place des actions pour retrouver, conserver et développer les races qui faisaient la richesse de notre région. Aujourd'hui, un grand nombre de petites races locales sont intégrées dans des projets innovants, solidaires, soucieux du développement humain et respectueux de l'environnement.

AIDEZ-NOUS A DÉVELOPPER NOTRE ACTION

Le Conservatoire entend continuer de défendre avec énergie des missions essentielles qui sont pour lui autant de raisons d'être :

- Vache bordelaise : aider l'installation de nouveaux éleveurs
- Vache béarnaise : conserver les meilleurs taureaux de la race pour aider les éleveurs
- Vache marine : assurer le sauvetage de la race la plus menacée de France
- Poney landais : sauver les lignées menacées de disparition
- Mouton sasi : créer une banque de semence pour protéger la race
- Races de poules, dindes et canard en Aquitaine : créer des lieux de conservation pour chaque race
- Actions pédagogiques et formation à la biodiversité autour des races locales
- Gestion des sites naturels en Aquitaine et soutien à l'écopastoralisme

La biodiversité est une richesse et une chance pour notre région et nos territoires. C'est grâce à vous, et à votre aide, que notre action pourra continuer à se développer.

VOUS AVEZ CHOISI DE SOUTENIR L'ACTION DU CONSERVATOIRE

- Votre don sera affecté au projet de votre choix.
- Vous bénéficierez d'une réduction d'impôts.

INFORMATIONS FISCALES

Le Conservatoire des Races d'Aquitaine, Association loi 1901 reconnue d'intérêt général, est habilité à recevoir les dons et les legs de toutes personnes physiques ou morales. Ainsi vous pouvez consacrer votre impôt à des projets de sauvegarde et de mise en valeur de notre patrimoine régional.

- Impôt sur le revenu (IRPP) : 66% de votre don est déductible de votre IRPP, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (exemple : un don de 100 € ne vous coûte en réalité que 34 euros).
- ISF : 75% de votre don est déductible de votre ISF 2017, avec un plafond de réduction de 50 000 € (exemple : un don de 1000 € ne vous coûte en réalité que 250 euros)
- Impôt sur les sociétés (IS) : 60% de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés 2017, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Cet avantage fiscal vous permet d'amplifier votre générosité et pour le Conservatoire de renforcer et multiplier ses actions.

Le Conservatoire s'engage à vous faire parvenir dans les meilleurs délais votre reçu fiscal.

TRAÇABILITÉ DU DON

Le Conservatoire affectera votre don à une action de votre choix, qui vous est proche affectivement et/ou géographiquement, et mobilisera toutes les énergies pour que votre don serve pleinement le projet retenu (voir les différentes actions et projets prioritaires sur ce site).

Bien entendu, vous pouvez tout aussi bien décider d'affecter votre don à l'accomplissement des missions générales du Conservatoire.

Votre don permettra de sauvegarder nos races d'élevage domestiques et de soutenir l'action de proximité du Conservatoire.